

	Régime Obligatoire	ALPHA MEDIA	RO + Myriade	Conditions d'application
<b>Hospitalisation</b>				
Frais de séjour médical et chirurgical	80 %	20 %	<b>100 %</b>	[1] Prise en charge globale : illimitée en chirurgie et limitée par an et par personne à 60 jours pour toute hospitalisation médicale, obstétrique et les séjours faisant suite à intervention chirurgicale dans les services de réadaptation, rééducation et maison de convalescence; limitée par an et par personne protégée à 30 jours pour les séjours en psychiatrie, [2] Forfait à 12 euros en psychiatrie.
Actes de chirurgie et d'anesthésie	80 %	60 %	<b>140 %</b>	
Imagerie diagnostique Actes d'échographie en hospitalisation	80 %	40 %	<b>120 %</b>	
Transports en ambulance	65 %	35 %	<b>100 %</b>	
Forfait journalier hospitalier <sup>(1)(2)</sup>	...	16 €	<b>16 €</b>	
<b>Honoraires et soins médicaux</b>				
Consultations et visites de médecins généralistes	70 %	30 %	<b>100 %</b>	
Consultations et visites de médecins spécialistes	70 %	30 %	<b>100 %</b>	
Imagerie diagnostique. Actes Techniques médicaux. Actes d'échographie	70 %	30 %	<b>100 %</b>	
Analyses	60 %	40 %	<b>100 %</b>	
Auxiliaires médicaux, infirmiers, Kiné	60 %	40 %	<b>100 %</b>	
Transports en ambulance	65 %	35 %	<b>100 %</b>	
<b>Pharmacie</b>				
Vignettes blanches	65 %	30 %	<b>95 %</b>	
Vignettes bleues	35 %	30 %	<b>65 %</b>	
Autre pharmacie : pansements, accessoires, petit appareillage et orthopédie	65 %	35 %	<b>100 %</b>	
<b>Optique</b>				
Verres + Montures	65 %	35 %	<b>100 %</b>	
Lentilles remboursées	65 %	35 %	<b>100 %</b>	
<b>Dentaire</b>				
Soins dentaires	70 %	30 %	<b>100 %</b>	[3] Remboursement annuel global, tous soins prothétiques confondus (acceptés et refusés), plafonné à 750 euros par an et par personne les 2 premières années suivant l'adhésion à la garantie, puis à 1500 euros par an et par personne protégée les années suivantes.
Soins prothétiques <sup>(3)</sup>				
Prothèses dentaires remboursables	70 %	30 %	<b>100 %</b>	
<b>Prévention et forfaits</b>				
Actes de prévention <sup>(4)</sup>	65 %	35 %	<b>100 %</b>	[4] Selon les dispositions du décret visé à l'article L871-1 du Code de la Sécurité sociale.
Protection juridique recours médical (Article L221-3)	...	Inclus	<b>Inclus</b>	
Journal Mutualiste	...	Inclus	<b>Inclus</b>	
Prévoyance Hospitalière Hplus	...	Option	<b>Option</b>	